

# LANNION AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, VILLE DE ROBINS<sup>1</sup>

PAR FRANÇOIS SALLOU

Il se produira dans la seconde partie XVI<sup>e</sup> siècle un évènement fondateur de l'histoire du Trégor. Il s'agit du transfert de la Cour de Tréguier au siège de Lannion. Le 29 mars 1564, le roi Charles IX promeut un édit donné à Troyes et ordonne le transfert de la Cour Royale de Tréguier au dit Lannion. Une juridiction de compensation<sup>2</sup> fut donnée à Tréguier laquelle fut d'ailleurs appelée à disparaître en août 1789. Les raisons de ce transfert sont assez confuses, certains y voient les conséquences des évènements désastreux de la guerre de La Ligue puisque Tréguier fut brûlée par les gens de Mercœur. D'autres évoquent le fait que Lannion est plus central. Il semble bien en réalité qu'il y eut peu à peu incompatibilité entre la juridiction religieuse de l'évêque et la juridiction civile Royale car la puissance des évêques faisait ombrage aux princes<sup>3</sup>.

La translation du siège de la Cour fut faite à la condition que la juridiction conserverait le nom de « Juridiction Royale de Tréguier au siège de Lannion ». Une autre condition imposa aux officiers de tenir leurs plaids généraux deux fois par an à Tréguier.

Cette décision fut catastrophique pour Tréguier et fit le bonheur de Lannion qui connut une forte croissance démographique par l'apport d'une population de juristes, toute nouvelle. Cette population s'implanta tout naturellement autour de la Place du Centre où se trouvaient auditoire et prison. Cette croissance est formellement perceptible lorsque l'on étudie l'implantation de familles venues de l'extérieur lointain, telles que les familles Cresolles issue du Vannetais, les Canaber issues du Poher, les Thomé venus d'Irlande, et celles plus proche, tel que les Saliou probablement originaires de Servel... Lannion devient ainsi une ville de robins.

L'organisation de cette population va se faire le long des rues Suzaine et Souzaine et de la venelle dite des Trois Avocats.

Pour se faire une idée de la taille de Lannion, bien plus petite que celle de Morlaix, durant les guerres de la Ligue, on retiendra ce que nous dit Patrick Kernevez de la taille de Morlaix d'après un rentier de 1455 qui nous sert de comparaison : « *La superficie de la ville close de Morlaix était bien modeste à peine plus de deux hectares, sans le château comparable à celle de Concarneau, deux fois inférieure à celle de Brest et nettement moindre que celles de villes comme Nantes, Rennes ou Vannes...* »<sup>4</sup>

## Lannion sénéchaussée :

En 1665, Lannion reçoit la visite de Charles Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Il était chargé de mission : il convoque les responsables de la juridiction.

« *Et estant arrivés en laditte ville de Lanion, après les honneurs et compliments ordinaires receus, nous aurions fait venir en nostre hostel le Sr de Querprejan alloué et président en cette qualité à la justice royale dudit lieu en l'absence du Sr François Carhyer sénéchal dudit lieu, le Sr René Bigot lieutenant, & le Sr Pierre Calouë procureur du roy* »<sup>5</sup>.

## Le transfert de la cour royale de Tréguier au siège de Lannion.

C'est en 1569 que le pouvoir royal de Charles IX décide de rationaliser l'organisation judiciaire du royaume. Les petites juridictions sont supprimées. L'édit porte également certaines modifications et notamment le siège de Lannion est transféré à Tréguier, le siège de St-Brieuc accueille désormais la juridiction du Goëlo. Une prévôté est créée à Lannion (Trorozec) pour remplacer la sénéchaussée transférée à Tréguier. C'est l'occasion pour le roi de diminuer l'influence des grands seigneurs hauts-justiciers.

<sup>1</sup> Nous extrayons nos informations des travaux de Séverine DESBORDES. *Les Sénéchaussées royales de Bretagne, La monarchie d'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires (1552-1790)*, PUR, 2006. (alias : Desb.).

<sup>2</sup> Il s'agissait d'une prévôté ne connaissant que les affaires civiles entre les habitants. Les matières criminelles appartenaient aux juges des régaires (c'est-à-dire de la seigneurie épiscopale) comme hauts-justiciers, le juge prévôt n'ayant que basse et moyenne justice. (LA BORDERIE, A de, « Histoire municipale de la ville de Tréguier », dans *Sem CdN.*, t. XXXII, p.128).

<sup>3</sup> DARU, *Histoire de Bretagne*, II, p.2.

<sup>4</sup> KERNEVEZ (P.), « Morlaix bourg castral ; de Mons Relaxus à la citadelle », dans *MSHAB*, t. LXXX, 202, p.21, n.69.

<sup>5</sup> KERHERVÉ J, ROUDAUT F., TANGUY J. *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, CRBC, p.145.

En 1571 une décision d'Henri III « donne compétence à la cour royale de Tréguier pour toutes les causes d'ordre judiciaire entre les sujets du roi et le Chapitre de Tréguier ».

Mais la concurrence entre les sièges royaux et les régaires de Tréguier de l'Évêque pose des difficultés car les régaires possédaient leur propre justice temporelle avec un tribunal nommé par l'évêque. Le sénéchal des régaires était chargé de l'exécution des sentences de ce tribunal notamment en matière de délimitation des ressorts, en matière des compétences ainsi que la rentabilité des charges. On connaît en effet l'importance territoriale des régaires de l'évêché de Tréguier. C'est pourquoi la sénéchaussée royale de Tréguier retourne s'installer à Lannion en 1576, et incorpore la prévôté<sup>6</sup> créée en 1565.

Ce transfert de *la cour de Tréguier au siège de Lannion* est à l'origine de l'expansion de notre ville qui fera de Lannion une *ville de robins*. Mais du fait de la guerre de la Ligue, cette expansion sera retardée de quelques dizaines d'années. Il faudra attendre la deuxième décennie du XVII<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître de nouveaux bâtiments créés notamment autour de L'auditoire. Quant à L'auditoire lui-même il restera en mauvais état encore un certain temps.

### **Les moyens de fonctionnement de la sénéchaussée royale de Lannion.**

#### **Son auditoire.**

Il est situé au centre proche des halles et subit les encombrements, qui perturbent le fonctionnement de la justice (plainte du procureur en 1654 (Desb. p.75, n.7). C'est le seul bâtiment civil que la communauté possédait.

En outre, Il est le siège de justices seigneuriales qui utilisent leur droit d'emprunt. Ainsi Runfao tient ses audiences tous les jeudis à dix heures du matin (AD22 B 1617).

Il sert aussi de lieu de réunion de la Communauté de la ville composée du maire, du syndic et des notables (Le Nepvou, p.125).

Bien qu'offrant un aspect fort élégant l'auditoire souffre d'un défaut d'entretien. En 1581, la Communauté de ville passe un marché de 495 écus avec noble Jean Droniou, s. de Keranroux, pour la réfection du bâtiment et pendant la durée des travaux, elle loue pour servir de tribunal, la grande salle du couvent des Augustins. En 1614, 18 livres payées à Yvon et Michel Le Boulch, couvreurs d'ardoises, pour la réparation de la couverture. En 1636, les membres du barreau de Lannion sont sollicités pour payer une partie des vitres qui manquent. Il convient de se rappeler que les 25, 26 et 27 mars 1606 qui furent les : samedi, dimanche et lundi de Pâques, il y eut une tempête extrême qui fit perdre grande quantité de maisons lannionaises et par tout ailleurs (Journal René Fleuriot). Ce témoignage mérite attention car l'on attribue, peut-être trop souvent, aux temps de la guerre de la Ligue des dommages qui lui sont postérieurs.

Un siècle plus tard, le toit est dit « en piteux état » ; les réparations qui viennent d'être faites ont été vraisemblablement si mal exécutées, qu'il pleut dans presque tous les endroits de l'auditoire et chambre du Conseil, « même en l'instant » (Desb. ; p.77). Il pleut sur le parquet et sur les papiers (AD22 B 1567).

En 1652, les magistrats furent encore obligés de déplacer, aux Augustins, le lieu des audiences, pendant sa démolition (*ibid* ;) « Le vent y entre si abondamment qu'il est impossible d'y résister l'hiver ».

#### **La prison attenante**

L'emprisonnement n'est pas une peine en soi mais un lieu transitoire en attendant l'instruction du procès. Insalubrité des locaux. Mélange des sexes, contagion, vétusté.

#### **L'organisation judiciaire.**

La sénéchaussée royale connaît, quant à elle, les appels de sentences des prévôtés royales<sup>7</sup> et justices seigneuriales de leur ressort. En première instance elle juge les affaires criminelles des personnes de la noblesse vivant noblement et elle connaît les cas royaux, le tout à charge d'appel devant le présidial hiérarchique supérieur ou directement devant le Parlement en fonction de la nature de l'affaire.

---

<sup>6</sup> Compétence d'une prévôté : elle connaît tous les actes de juridictions volontaire (tutelle, curatelle, décret de mariage...) et juge en première instance de toutes les affaires civiles et criminelles, en dehors des cas royaux, intéressant les personnes non nobles de leur ressort.

<sup>7</sup> En Bretagne il n'y a pas de prévôté royale sauf à Rennes, à Nantes et à Lannion laquelle ne dura que moins de dix ans. (Desb, p.32) Les justices seigneuriales faisaient office de prévôté.

La sénéchaussée « type » en Bretagne se voit doter : d'un sénéchal, d'un alloué ou baillif, d'un lieutenant, et d'un procureur (Desb. p.147). Le bailli ne désigne en aucune façon le sénéchal, mais le second juge de la sénéchaussée, à savoir l'alloué (p.153). À Lannion, le second juge de la juridiction royale est qualifié d'alloué dès le XVI<sup>e</sup> siècle, puis de baillif de 1694 à 1721, et enfin définitivement d'alloué jusqu'en 1790 (p.153).

Les débuts des travaux de la cour de juridiction furent certainement très laborieux. En 1588, juin, François Le Gualles, procureur du roi, devient sénéchal pendant quatre années. Défenseur de la cause royal il fut fait prisonnier et enfermé à Nantes pendant 24 mois. Louis Hingant<sup>8</sup>, s. de Kerduel, du parti contraire, cautionna cette rançon.

### Prosopographie

#### Sénéchaux<sup>9</sup> :

1431, un sénéchal de Lannion assiste au Conseil du duc (Mor., Pr., II, 1237) Fouques de ROSMAR<sup>10</sup> en 1486

BOULLOY Regnault

LE ROUGE Fiacre<sup>11</sup> 8.01.1556

LE GUALES François<sup>12</sup> 24.06.1588 jusqu'en 1592, date de sa mort

JACOB Amaury<sup>13</sup> 8.04.1596, sénéchal en 1596 (1608)

TORTACY Jan

DU TREVOU Jean<sup>14</sup> 23.11.1629, sénéchal en 1629

DU TREVOU René<sup>15</sup> 15.10.1637, fils du précédent

CARLUER François<sup>16</sup> (1668)

<sup>8</sup> Louis Hingant, seigneur de Kerduhel, le Faouet, La Salle au Chevalier et capitaine des villes et châteaux de Moncontour, commissaire député par Mgr le duc de Mercœur et Penthièvre, procureur de Bretagne, pour recevoir les protestations de tous ceux de cet évêché qui veulent se rendre et adhérer au saint Party et Union des princes catholiques pour la manutention et la religion apostolique et romaine sous l'autorité dudit monseigneur protecteur d'icelle en ce duché (1<sup>er</sup> décembre 1589).

<sup>9</sup> Le sénéchal est le premier magistrat de la juridiction.

<sup>10</sup> Il était sénéchal du ressort de Gouellou, de Guingamp et de Lannion (Geslin, II, 245).

<sup>11</sup> Nous connaissons un certain Fiacre Le Rouge, s. du Pont-Glaz. Est-ce le même ?

<sup>12</sup> François Le Gualles d'abord **procureur** devint, par la suite, **sénéchal** de Tréguier à la cour de Lannion (1589). Il était s. de Coataliou et de Mezobran et prit le parti du Roi du temps de La Ligue. Il fut fait prisonnier de guerre à Nantes par le capitaine La Jaillière et mis à rançon de 2 400 écus que cautionna le seigneur de Kerduel, Louis Hingant (n.9). Cette rançon fut soldée le 13 décembre 1593, à laquelle s'ajouta 800 écus pour ses gardes. En considération de ses pertes et de ses services, le Roi ordonna par lettre patente du 12 octobre 1595 que l'office de sénéchal serait conservé à l'un de ses enfants. Marié à Anne Poences, fille de François Poences et de Peronnelle de Lanloup qu'il avait épousé en 1581, il meurt en 1592.

<sup>13</sup> Jascob, Amaury, (1570-1627), s. de Kerjegu, **conseiller du Roi et procureur royal à Morlaix** (102/792). Époux de Françoise de Larmor fille d'Olivier de Larmor. Il est **alloué** de Lannion en 1594 et conduit une enquête au préjudice de l'évêque (DE LA HAYE, *Tréguier...*, 180). En 1608 le couple met au monde une fille Louise (TD Lannion 58/487).

<sup>14</sup> Jean du Trevou, qualifié de **messire** (139/792), s. de Balloré et de Kersauzon, marié en 1604 à Louise de Kerriec (Cgc N°10 59). Il fut en outre député de Lannion-Tréguier aux États de 1598 et 1599 (Le Goff, 401).

<sup>15</sup> Du Trevou, René, + avant 1661. **1<sup>er</sup> magistrat de Tréguier au siège de Lannion**, 100/792 ; 131/792. Époux de Jeanne de Lanloup. En 1636 il fut dispensé de l'arrière-ban car servant alors en équipage d'armes et de chevaux sous le duc de La Trémouille aux armées du Roi. -- En 1642 il fut pourvu de la charge de lieutenant général de l'amirauté de Lannion. En 1649, il faisait la course pour le service du Roi. Son frère cadet, Louis, épousa Julienne Thomas, dame de Keranroux en Ploubezre, d'où il eut lignée. -- Il apparaît dans les BMS de Lannion en 1639, naissance de Jean-Baptiste (TD Lannion 20/487) ; en 1641, naissance de Françoise (Ibid.) puis dans la parenté spirituelle de deux autres familles en 1644 avant de disparaître de la documentation -- En 1654 il était sénéchal à la cour de Lannion (100/792).

<sup>16</sup> Carluier, François, s. de Rumédon, **conseiller du Roi et sénéchal**, x Françoise Gravé. Il apparaît dans les BMS en 1658 où il demeurera jusqu'à son décès (170/792 ; 171/792 ; 178/792 ; 200/792 ; 152/468 ; 179/468 ; 249/468 ; 462/468 ; 84/423 ; (5/423) +146/423). Il meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1673 (BMS Lannion 126/423) à Lannion à l'âge de 45 ans. François Carluier est donc né en 1628, date à laquelle son père était encore bien vivant, ce qui annule les dates de décès avancées dans les Archives Départementales. François Carluier, s. de Rumédon, + le 1<sup>er</sup> janvier 1673, conseiller du roi et son sénéchal en Tréguier au siège de Lannion, x Françoise Gravé, avait sept enfants mineurs lors de son décès : Vincent

CLISSON de KERMARQUER<sup>17</sup>, usurpation voir SCLICZON Olivier,  
 CARLUER Vincent Augustin<sup>18</sup>  
 THOME de CREC'H-UZIEN, Jean<sup>19</sup>, 5.11.1699  
 LE GAC de la PREVOTAYS Jean O. 2006.1711  
 DEGENNES de la CORBINAYE, Jean<sup>20</sup>, 18.09.1722  
 FRESNEL de PRADALAN J.B<sup>21</sup>. 25.11.1754 ; Honorariat 15.12.1779.  
 SALIOU Jean Marie<sup>22</sup> 12.01, 1774  
 COUPPE de KERVENNOU Gabriel<sup>23</sup>, 06.1786

#### Alloués<sup>24</sup>

Pierre RAISON<sup>25</sup>, en 1486  
 LARMOR Olivier<sup>26</sup> de

Augustin, Jean-Baptiste, Joseph, Michel, Jean-François, Julienne et Jeanne Carluier.... Un pavillon en forme de dôme au haut du faubourg de Kerampont donnant sur la rue qui mène du faubourg de Kerampont à la dite Lande de Justice... la dite dame de Rumedon, lui appartenait le petit Convent de Rosampont Bihan, le dit convent acquis par le sieur de Rumedon d'avec escuyer Pierre de Kerverder, s. de Penarstang, de damoiselle Jeanne de Kerverder, dame de Keravel, et de Françoise de Kerverder, d. de Kerprat par contrat du 3 mars 1663 (AD22 E 1646). Selon les relevés effectués dans les BMS de Lannion, il fut sénéchal de 1665 à 1673.

<sup>17</sup> Clisson, Ollivier, **conseiller du Roi**, s. de Kermarquer, x 1673 Janne Thomé, d. du Liscoat ; il est âgé de 26 ans (x 185/423 ; 203/423 ; 258/423 ; 299/423). Il était fils de Marc de Clisson, s. de Lancerf et de Françoise Le Bourva – Clisson se prétend descendu du connétable ce « qu'y luy ayant esté contesté, M. le Maréchal de La Mellerie & deux présidents du parlement arbitres le reconnurent pour tel après avoir vu les titres » (Colbert de Croissy, *La Bretagne en 1665*, CRBC, p.141).

<sup>18</sup> En 1692 Vincent-Augustin Carluier était sénéchal de Lannion en 1669. En 1702 les BMS signalent le décès de Vincent-Augustin Carluier, s. de Rumedon, sénéchal royal de Tréguier au siège de Lannion, conseiller du roi, et premier magistrat de Tréguier, 47 ans ca ; présents, Julienne Carluier, d. de Kerivily, de Jean-Baptiste Carluier, s. de Kersenant, ses frères et sœurs (BMS Lannion 104/707). En 1669, le 14 septembre, le banquier Jacques Thomé, s. de Keridec, obtint la récusation du sénéchal Carluier pour haine et animosité. Le sénéchal serait jaloux de la réussite du banquier ; les deux hommes sont en procès depuis 1667 (Desb. 138, n.112).

<sup>19</sup> Jan Thomé, en 1700, est écuyer, sieur de Crec'hugien, conseiller du Roy, son sénéchal et premier magistrat civil, et criminel, à Lannion (BMS Lannion 63/707) -- Premier né en 1675 du second mariage de Jacques Thomé, de Keridec et de Marie-Anne Calloet, il devient sénéchal à sa majorité. Il était toujours sénéchal en 1707 et en plus, lieutenant général de (la) police audit lieu (de Lannion) (Cahier de délibération paroisse de Perros).

<sup>20</sup> Jean Degennes, s. de La Corbinaye, qualifié de maître, était décédé en octobre 1745 (Desb., 131, n.89). Il fut en 1726 en conflit avec le lieutenant Delivre lequel accusait le sénéchal d'agir clandestinement et que la distribution des procès était irrégulière (Desb 135).

<sup>21</sup> Jean Baptiste Fresnel de Pradalan fut sénéchal en 1763 et subdélégué en 1771. Il avait 3 domestiques et payait 52 puis 73 livres de capitation. Inconnu des BMS Lannionais.

<sup>22</sup> Jean-Marie Saliou-- 1786, *Jean Saliou (1750-1786)* avocat, était **sénéchal** de Tréguier, premier magistrat civil et criminel de la Cour Royale de Tréguier, marié à Marie-Gabrielle Riou de Kerprigent, fille de Charles-Henri Riou, s. de Kerprigent, député aux Etats et maire de Lannion. Il meurt à Lannion le 7 mars 1786. Il était âgé de 36 ans (S Lannion 343/394). « *il y a des symptomes que c'est une fièvre putride dont il est marqué, comme depuis quelques années il a pris un anbonpoint étonnant et qu'il est devenu fort gros nous craignons pour ses jours* ». L'office devenu vacant est vendu par sa veuve au sénéchal Couppé. Né en 1750, il avait obtenu l'office en 1776 bien que n'ayant pas atteint la majorité de 27 ans requise.

<sup>23</sup> Gabriel Couppé était subdélégué de l'Intendance en 1720. Il fut le père de l'alloué Hyacinthe-François Couppé. Il avait, en 1787, 1 domestique et payait une capitation de 30 livres. Il était héritier du lieutenant Bertrand Couppé, sénéchal de Penlan en 1700 (Kerviler t.6, 20).

<sup>24</sup> L'alloué est le second juge de la sénéchaussée. En Bretagne il est parfois désigné bailli ou baillif. Il correspond au lieutenant général des autres sénéchaussées du royaume. Ses fonctions sont aussi larges que celles du sénéchal.

<sup>25</sup> Pierre Raison, alloué du ressort de Goudelin, de Guingamp et de Lannion (Gesiln, Bretagne féodale, II, p. 218)

<sup>26</sup> Olivier de Larmor était sieur de Coatrannou. Il avait épousé Françoise de Haulever, dame héritière de Bourret et de Pont-Guennec ; il eut, entre autres, une fille, Françoise de Larmor, qui fut l'épouse d'Amaury Jacob, s. de Kerjegu (Keroulas carte 16). Ce dernier fut sénéchal de la cour de Lannion. -- Maître Olivier de Larmor avait souhaité, au temps où la cour était encore à Tréguier, se faire recevoir comme juge d'une juridiction seigneuriale alors qu'il était déjà titulaire d'un office royal ; il tenta en effet de se faire recevoir en l'office d'alloué des regaires de Tréguier. Il fut débouté par un arrêt du Parlement le 30 août 1577 (Desb. 179).

MIGNOT Loys<sup>27</sup> 24.6.1587

JACOB Amaury<sup>28</sup> 5.5.1592 deviendra sénéchal en 1596 (1608)

LARMOR Loys de 5.10.1596

DU TREVOU Jean<sup>29</sup> 29.4.1599

DU BOURBLANC Pierre<sup>30</sup> 20.11.1629

MINIHY François<sup>31</sup> 1.12.1642

KERMEL François de<sup>32</sup> 2.9.1650

KERPRIGENT Gilles<sup>33</sup> 20.12.1659 (1667) époux de Louise (Julienne) de Bourblanc

LE GAC de LANSALUT Rolland 5.1684

BARAZER Louis<sup>34</sup> 1693.

LAISNE de COTANTON Jacques<sup>35</sup> 30.10.1693

KEROMEN Yves 23.08.1711

LE DEMOUR de FONTAINEGUE Hyppolite

LE BLANC DU PRÉ Jan Joseph 19.11.1738

COUPPE de KERVENNOU Hyacinthe<sup>36</sup>, 24.5.1748. Honorariat 17.5.1775

CADIOU de LA BOISSIERE<sup>37</sup>, 25.5.1774, fera temporairement les fonctions de Lieutenant durant la vacance de la charge.

### **Lieutenants<sup>38</sup>.**

HINGANT Yves

POULLARS Raoul 25.1.1577

KERGUECH Pierre, 22.2.1612

PINART Pierre<sup>39</sup> 7.9.1621

CLISSON François

<sup>27</sup> Louis Mignot apparaît une seule fois dans le TD de Lannion en 1607. Il est marié à Françoise Guillerme et devient le père de Marguerite Mignot (TD Lannion 5/487).

<sup>28</sup> Amaury Jacob, s. de Kerjegu, **conseiller du Roi et procureur royal à Morlaix** (102/792) fut sénéchal de la cour de Lannion. En 1596, il prend la suite du sénéchal François Le Gualès. Il était marié à Françoise de Larmor. -- En 1599 il dresse état de l'église de Kermaria-an-Draou (voir Généalogie famille Jacob). Son fils autre Amaury Jacob marié en 1639 était procureur du roi en la ville de Morlaix (BMS Péderneq 39/246) – il aurait édifié la chapelle Saint-Samson en 1599, chapelle qui aurait été démolie au XIX<sup>e</sup> siècle (Inventaire Général), en ligne) – 1608, ° Louise Jacob ; P = Amaury Jacob ; M = Françoise Larmor (TD Lannion 58/487) -- .En 1654 (son fils) il est conseiller du Roi et procureur à Morlaix (BMS Lannion 102/792).

<sup>29</sup> Jean du Trevou, s. de Balloré, de Kersauzon épouse Jeanne de Lanloup (Voir Keroulas carte 4 pour plus). Il devient sénéchal en 1629 (Desb. 182).

<sup>30</sup> Pierre du Bourblanc (1592-1669). Sa fille Julienne du Bourblanc épousa Gilles de Kerprigent, alloué. Pierre du Bourblanc (1590-1667), alloué en 1629 x 1630 Guillemette de Launay Dont : Julienne du Bourblanc x Gilles de Kerprigent, alloué en 1659.

<sup>31</sup> Du Minihiy, Jean-François, syndic de la ville, x Marie-Anne Le Borgne (258/423). Il était s. de La Forest, conseiller du Roi et avocat (?) à la cour de Rennes (BMS Lannion 27/792).

<sup>32</sup> François de Kermel, s. dudit lieu, conseiller du Roi et alloué en la Cour royale de Tréguier (167/792).

<sup>33</sup> Gilles de Kerprigent, s. de Kerprigent, était l'époux de Julienne du Bourblanc marié en 1653 ; Kerprigent, Gilles, x Julienne du Bourblanc, s. et d. du dit lieu (355/468 ; 40/423) (cf Keroulas, carte 9).

<sup>34</sup> Louis Barazer, s. de Hauteville quitta sa charge en 1693 à cause des multiples charges, taxes qu'il ne pouvait payer (Desb. 133)

<sup>35</sup> Il était alloué (bailli) en 1700 et conteste le sénéchal V.A. Carlier lequel avait résigné sa charge au profit de Jean Thomé, s. de Crec'h-uzien (Desb. 169).

<sup>36</sup> Hyacinthe Gabriel Couppé né à Lannion en 1706 (BMS Lannion 262/707) était avocat et alloué à la cour de Lannion en 1754 (BMS Lannion 200/397) alloué lors de la visite du duc d'Aiguillon en 1762. Il était fils de noble homme Gabriel Couppé, s. de Kervennou et frère de Thomas Couppé qui fut receveur et miseur de Lannion (Kerviler René, t.6, p.20), marié à Marie-Thérèse Salliou (À quelle famille appartient-elle ?).

<sup>37</sup> Il fut alloué en 1779 et en 1787, 1 puis 2 domestiques et 50 puis 49 Livres de capitation.

<sup>38</sup> Ils président l'audience lorsque les deux autres sont absents. Sénéchal, alloué et lieutenant sont les juges du siège.

<sup>39</sup> Un certain Jean Pinard est procureur du Roi à Morlaix vers 1589. Est-il de la même famille ?

LE BIGOT du SQUIRIOU René<sup>40</sup> 6.12.1639 (1669)  
 KERSALIOU Jean<sup>41</sup> de, 23.10.1670.  
 BODIN François 30.3.1678  
 PEAN Louis 29.4.1684  
 BUNOUF Jacques<sup>42</sup> 29.12.1686  
 COUPPE de PORTBLANC Bertrand<sup>43</sup> 5.6.1702  
 LE DELLIVRE de KERVENNOU<sup>44</sup> 13.3.1728  
 Charge vacante entre 1740 et 1769.  
 KERBRIAND Jean David de, 15.11.1769  
 PRIGENT de KERALLAIN Pierre M(arie)<sup>45</sup> 19.10.1780

### **Procureurs<sup>46</sup> du Roi.**

KERSAINGILLY<sup>47</sup> Morice de devient alloué de Morlaix le 16.2.1570  
 KERNERDER Christophe<sup>48</sup>, 17.2.1570  
 LE GUALES François<sup>49</sup>, devient sénéchal en juin 1588  
 FLEURIOT Bertrand<sup>50</sup>, 24.8.1588  
 CALLOUET Morice<sup>51</sup>, s. de Keravezec, échange son office avec celui de KERMERCHOU ci-dessous procureur de Morlaix.

<sup>40</sup> René Le Bigot, s. du Squiriou fut conseiller du Roi x Marie de Perrien (27/792). En 1643 ils ont fils, François (TD Lannion 26/487). -- Marie-Anne Le Bigot, certainement membre de cette famille, était l'épouse de l'avocat au Parlement de Bretagne Pierre de Lezormel (1655-1726) s. de Keraudren. Le père de celui-ci, Mathieu de Lezormel (1617-1672), était avocat et Sénéchal. Son oncle, François de Lezormel (1636-1677) était aussi avocat au Parlement de Bretagne.

<sup>41</sup> Kersaliou, Jean de, écuyer, s. de Kerlouarn, **conseiller du Roi et son lieutenant au siège de Lannion**, x Marie Godin (350/792 ; 55/423 ; 116/423 ; 194/423).

<sup>42</sup> Bunouf, Jacques, maître, **avocat**, x Renée Rohan, s. et d. de Kerlaouenan (184/792 ; 199/ ; 203/792 ; 233/468 ; 4/423 ; 59/423 ; 62/423). En 1655 Marie Rigollet est dite femme et épouse de Denis Bunouf (BMS Lannion 105/792).

<sup>43</sup> Couppe du Port Blanc, Louis, écuyer x Elizabeth de l'Epinay, (199/792 ; 208/ ; 218/792 ; 153/468 ; 173/468 ; 200/468 ; 239/468 ; 353/468 ; 421/468 ; 4/423 ; 23/423 ; 59/423 ; 153/423 ; 247/423).

<sup>44</sup> IL semble avoir été originaire de Poullaouen (Desbordes 186). Il fait l'acquisition de sa charge pour 10 000 livres en 1724 et décède en 1733. La charge ne trouve pas preneur et sera vacante jusqu'en 1769. Il décède le 8 septembre 1733 à l'âge de 35 ans, (BMS Lannion 35/360). Il fut accusé d'abuser de l'autorité de sa charge en maltraitant ses domestiques. D'aller boire au scandale dans les auberges... Il sera interdit de fonction jusqu'en 1731 (Desb, p.137). En 1733 il fut condamné à payer les ursulines et demoiselle Louise de Coathuon pour incompétence de jugement (Desb, 139). Il eut pour héritier un Couppe de Kervenno (Desb. 139)

<sup>45</sup> Pierre Marie Prigent de Kerallain était avocat né en 1753 à Plouaret, épouse en 1786 à Ploumilliau Marie Yvonne Le Penven (Le Lay Kermaben , p.293). Lieutenant en 1787, il avait 2 domestiques et payait 41 livres de capitation.

<sup>46</sup> Seul officier du ministère public. Il est parfois, rarement assisté d'un avocat du Roi. En l'absence du procureur, il existe un substitut dont la fonction est de porter la parole aux audiences. Pierre de Lezormel est porté substitut du procureur le 8 mai 1697.

<sup>47</sup> Il existe une alliance Kersaintgilly-Bigot de Penanlan aux temps de la Ligue. Un certain Hervé de Kersaintgily, s. de Keruzoret, fut sénéchal de la ville de Morlaix et député aux États de 1599.

<sup>48</sup> Il existe une alliance Kersaintgilly-Bigot de Penanlan aux temps de la Ligue. Un certain Hervé de Kersaintgily, s. de Keruzoret, fut sénéchal de la ville de Morlaix et député aux États de 1599.

<sup>49</sup> François Le Gualès était s. de Mezaubran et de Coataliou en 1587. En 1588, il était procureur et devient, en juin de cette année-là, sénéchal de Lannion, poste qu'il garda jusqu'en 1595 date de sa mort. Il prend le parti du Roi au moment de la Ligue ; et fut fait prisonnier de guerre à Nantes. Sa rançon de 2400 écus fut cautionnée par le seigneur de Kerduel, Louis Hingant, chose remarquable car le seigneur de Kerduel était du parti contraire. En considération de ses services et des pertes qu'il avait subies, le Roi ordonna que l'office de sénéchal de Lannion serait conservé à l'un de ses enfants par lettre patente du 12 octobre 1595. Il est mort en 1595. Il avait épousé Anne Poences, héritière de Kermorvan en Ploumagoar.

<sup>50</sup> Bertrand Fleuriot, écuyer, était s. de Kereven, député de Lannion aux États de 1598, procureur du Roi à Lannion en 1599.

<sup>51</sup> Maurice Calloët que l'on connaît à Lannion descendait, à la 5<sup>e</sup> génération, du conseiller du duc Jean V. Il était sieur de Keravezec et de Keriavilly en Plouaret. On sait en effet que Lannion était devenue le siège de la Cour royale de Tréguier en 1576. Ce nouveau statut est à l'origine de la prospérité de notre ville au détriment de celle de Tréguier qui conservait la justice de l'évêque. Il y avait en effet incompatibilité entre les deux autorités. La famille connaîtra une croissance sociale qualifiée de considérable par les auteurs de « La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy ». Il paraît à Tréguier en 1623 comme député de la ville à la session des États à Rennes ; à cette occasion, il est dit magistrat,

KERMERCHOU Vincent<sup>52</sup>, 23.09.1624  
 CALLOUET Pierre<sup>53</sup>, fils de CALLOUET Morice  
 Jean-Baptiste Le CHAPPELLAIN<sup>54</sup>, 1660, +1684.  
 THOME de CREC'H-UZIEN Jacques<sup>55</sup> (1621-1710), 1685.  
 QUERGU Jean-Baptiste<sup>56</sup> de, 1695  
 BOUILLON Mathieu<sup>57</sup>, 9.4.1700  
 JOURAND Jean-Claude<sup>58</sup>, 28.1.1734 ; honorariat 31.12.1759  
 KERBRIAND<sup>59</sup> (puis KERINNOU) Pierre de, 15.11.1769

### Substitut du procureur du Roi

LEZORMEL Pierre<sup>60</sup>, s. de Keraudren, **avocat** 1697.  
 Maître LE PONCIN Hervé, **avocat, substitut du procureur** Pierre Calloët en 1659.  
 Jean LE GUALES +/1608 fut **greffier de la cour de Tréguier** (Keryvon, t.I, 20).

ANCTY, maître Nicolas, **procureur**, (149/423 ; 349/792 ; 321/468 ; x BMS Brélévenez 607/7 42 ; 113/423 ; 148/423). Il était l'époux de h. f. Françoise Jouan (Y.B. 167). Il habitait une Maison sise rue de la Porte aux Gruaux acquise en 1671 d'avec le sieur Jacques Thomé, s. de Keridec (Y.B. 205 & 206). L'année suivante, il fait une autre acquisition dont la moitié provenait de l'héritage de sa femme, F. Jouan (Y.B. 207).

LANDOIS René, **procureur au Barreau de Lannion**, x Anne Le Gludic (14/423 ; 59/423 ; 124/423 ; 131/423 ; 180/423).

### Bibliographie

- \*La thèse de Séverine Desbordes-Lissillour nous permet d'avoir une large vue du pouvoir judiciaire de Lannion, élément indispensable de notre histoire locale. Elle comble une profonde lacune. Nous tentons ici d'en exploiter ses ressources.
- Séverine Desbordes est venue présenter à l'ARSSAT son mémoire de DEA le 19 février 2000 (Bulletin ARSSAT, 2000, pp. 58-72).
- DESBORDES Séverine, *La Sénéchaussée royale de Lannion sous le règne de Louis XVI. (1774-1790)*, TER pour DEA d'Histoire du Droit, dir. Thierry Hamon, 1998, 186 pages.
- DESBORDES-LISSILLOUR, Séverine, *Les Sénéchaussées royales de Bretagne ; La monarchie de l'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires (1552-1790)*, PUR, thèse 2006, 406 pages.

titulaire et primagné, procureur syndic, agrégé (DE LA HAYE, Tréguier, 191). En 1624 Maurice Calloet il est procureur du Roi à Lannion, échange son office avec Vincent de Kermechou pour exercer encore une fois les fonctions de procureur du Roi mais à Morlaix où on le retrouve substitut du sénéchal en 1625 (Kerviler, IV, 298). En 1647, il était toujours lannionais lors de la naissance de sa fille Jacqueline (BMS Lannion 54/792).

<sup>52</sup> Un certain Vincent de Kermechou est s. de Trelever, né vers 1550 (contrôleur » à Morlaix, membre du comité ligueur de cette ville en 1589. Capitaine de Guimaëc en avril ; il se trouve toujours à Morlaix en 1598 (Le Goff, La Ligue... 375)

<sup>53</sup> Calloet de Keriavily, Pierre, **conseiller et procureur au siège royal de Lannion**, x d. Marguerite du Boisgelin (207/792 ; +220/792 ; 138/468 ; 160/468 ; 202/468 ; 285/468 ; 375/468 ; 12/423 ; +33/423). Il était procureur du Roi en 1659 (Desb. 165).

<sup>54</sup> Apparemment son décès fut brutal.

<sup>55</sup> Jacques Thomé, écuyer, sieur de Keridec, banquier à Lannion, et secrétaire du Roi époux en premières nocces de Marie Ellias et en secondes nocces de Marie-Anne Calloet, fille de Gabriel Calloet, l'avocat Général apparenté prochement à Pierre Calloet, procureur du roi à Lannion et de Jean Calloet, son frère, sénéchal de Morlaix. Jacques Thomé fut procureur du roi jusqu'en 1692, année de son décès. Il succède à Pierre Calloet dans cette charge. En 1689, il expose au Parlement qu'il a « toujours recherché de vivre avec union et intelligence avec ses confrères... » On sait en effet qu'il fut jalouxé notamment par Vincent Carlier. En 1706, il était toujours procureur (Desb. 160). 1710, 18 avril, décès d'écuyer Jacques Thomé, s. de Keridec, 87 ans ; présent Jacques Thomé, s. du dit lieu, son fils aîné signe (BMS Lannion 418/707).

<sup>56</sup> Quergu ou Kedu (?), En 1695, il prend la suite de Jacques Thomé en achetant la charge au père de celui-ci qui l'avait pourvu, (Desb. P.130) pour la somme de 12 000 livres.

<sup>57</sup> Mathieu Bouillon, procureur en 1728, date à laquelle il exerçait aussi la fonction d'avocat du Roi (Desb. 157), se trouva dessaisi de sa charge par arrêt de la Grand'chambre du Parlement (Desb. 133,)

<sup>58</sup> Jean-Claude Jourand fut procureur du Roi en 1763, 1771 et 1779 ; il eut 3 puis 2 domestiques et paya successivement 37, 35 puis 60 livres de capitation.

<sup>59</sup> Pierre Marie Daniel de Kerbriand prendra le nom de Kerinou pour ne pas être confondu avec son père Alexis Daniel de Kerbriand également avocat au Parlement.

<sup>60</sup> Pierre de Lezormel (1655-1718), avocat au Parlement, x Marie-Anne Le Bigot (Géné Lezormel).

Nous pensons que c'est l'opportunité de se rapprocher des travaux de collection d'Yves BRIAND, issus du Manuscrit P 1629 des Archives Nationales concernant la Déclaration au Domaine du Roi. ; publiés par Chef-d' Armor, président Jean Jacques Lartigue, avec index.

- LARTIGUE Jean-Jacques & CHEF d'ARMOR Association, *Déclaration au Domaine du Roi concernant la ville de Lannion*, Cahier d'Histoire de Lannion n°9a et n°9b. D'après le manuscrit des Archives Nationales P 1629 collecté par Yves Briand, lannionais d'origine, archiviste de la ville de Paris.
- L'exploitation des BMS, maintenant en ligne, nous permet de croiser les renseignements familiaux qu'ils contiennent depuis 1644 date de la première année exhaustive sans omettre d'exploiter les Tables Décennales qui elles débutent en 1605 ; on les trouve, en ligne, à la fin de L'État-Civil de Lannion.
- Le rapprochement de ces trois sources sera certainement très porteur pour entrer dans le Lannion du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Une famille fondatrice : CALLOËT<sup>61</sup>-SALIOU-THOMÉ.

Deux familles doivent leurs progressions sociales aux Calloët :

La famille Saliou dont les commissaires disent ne pas connaître l'origine, connaît un mariage hypergamique en 1642.

La famille Thomé, par le second mariage de Jacques Thomé en 1674 et de Marie-Anne Callët.

Jean Calloët x Françoise Coroller

Dont :

- Dominique Calloët + 1623<sup>62</sup> x Marie Jegou, d. de Kerbrat

Dont :

- Gabriel Calloët<sup>63</sup>, **Avocat général** +1697 x 1639 Jeanne Le Gouz fille de Gabriel, **sénéchal De Runfao**

Dont :

- Marie-Anne Calloët xx 1674 Jacques THOMÉ de Keridec, **sénéchal de Lannion**,

Dont :

- Jacques Thomé x Marie-Jeanne Le Gualès, soeur de Jacques Le Gualès, **Procureur**, fille et fils de Gabriel Le Gualès, **aussi procureur**.
- Jean Calloët<sup>64</sup>, **sénéchal de Morlaix**
- Yves Calloët<sup>65</sup>, **prévôt de Notre Dame du Mur**
- Maurice Calloët, Keriavilly, **procureur et conseiller à Lannion** +/1663 x Françoise du Val
- Dont :
  - Jacquette Calloët (1625-1708) x 1642 Jean SALIOU<sup>66</sup>, +1678, Chef-du-Bois, **conseiller au Parlement**
  - Dont :
    - Jean Saliou<sup>67</sup>, +1711, **conseiller et commissaire au Parlement**

<sup>61</sup> Famille originaire du Trégor dite de moyenne noblesse (Jarnoux) présente dans les montres du XV<sup>e</sup> siècle. En 1463, Jean Calloët est le premier marchand morlaisien connu à entretenir un commerce maritime de toiles avec l'Espagne ; un Calloët est miseur de Morlaix en 1530, un autre maire en 1579, un troisième juge-consul en 1620, un quatrième substitut à la sénéchaussée en 1625 (Daumesnil)

<sup>62</sup> AD22 2 E 111.

<sup>63</sup> Selon Léon Dubreuil, la famille Calloët était l'une des plus importante de l'évêché de Tréguier. Gabriel Calloët fut **président de la Chambre des Comptes de Bretagne**

<sup>64</sup> En 1669, il était sénéchal de la ville de Morlaix et demeurait en la ville de Paris, paroisse de Saint-Germain-L'Auxerrois (Déclaration du 5/7bre/1669). Il acquiert les terres de Lisandré et de La Noë-Verte en 1685 (AD22 E 2413).

<sup>65</sup> Il rendit de grands services à sa ville de Morlaix mais n'en fut guère récompensé (Daumesnil, 39)

<sup>66</sup> Il semble que ce soit lui le conseiller du Roi au Parlement que l'on signale dans BMS Lannion (135/792)

<sup>67</sup> Saliou, Jean, (1625-1708) aîné du s. du Chef-du-Bois, était le fils de Jean Saliou et de Jacquette Calloët mariés en 1642 à Saint-Brieuc (BMS Saint-Brieuc 17/291). Il était **conseiller du Roi au Parlement de Bretagne** (BMS Lannion 177/792)

Dont :

- Jean-Jacques Saliou, (1695-1719) **conseiller au Parlement**
- René-Joseph-Fiacre Saliou, (1706-1761) **conseiller et Président des Enquêtes au Parlement**

Dont :

- René Eusèbe Saliou, **conseiller et Président des Requêtes au Parlement**

- Marie-Anne Saliou x Gabriel de Cresolles

- Maurice Saliou 1646 ; p = Maurice Calloët
- Catherine Saliou x François Rogier-Crévy, **conseiller au Parlement**
- Pierre Calloët, **conseiller et procureur à Lannion** +1670 x Marguerite du Boisgeline

Dont :

- Jean-François Calloët x Julienne Carluet

- on signale en outre Me Allain Salliou, s. de Kerbriand, **avocat au Parlement** en 1769, époux d'Anne Orianne Le Piette (BMS Lannion 32/394)

Jacques Thomé de Keridec, **sénéchal de Lannion** x 1652ca Marie Ellias xx 1674 Marie-Anne Calloët

Dont :

- x Jeanne Thomé x Olivier de Scisson, **sénéchal** de Lannion
- x Jacques Thomé fils aîné Jacques Thomé<sup>68</sup>, écuyer, s. de Crec'hugien conseiller du roi et son **procureur** en la juridiction de Lannion
- xx Jean Thomé, **sénéchal** de Lannion
- xx autre Jacques Thomé x Marie-Jeanne Le Gualès, **fille de Procureur**.

Louis Couppé, (1630-1698) s. de Port-Blanc, **procureur** et syndic de Lannion, débouté

Dont :

- François Couppé-Portblanc-Leslainou (1670-1715) avocat et **sénéchal de Runfao**
- Henry-Hyacinthe Couppé °1694, subdélégué et receveur des octrois.

Dont :

- Hyacinthe-François Couppé, **alloué** et maire de Lannion
- Thomas Couppé, maire, miseur de Lannion député en 1762

François Le Gualès<sup>69</sup>, **sénéchal de Tréguier à Lannion**, conseiller du Roi x Anne Poence

Guy Le Gualès, s. de Kerpuns x Jeanne Le Gouz +1654ca

Dont :

Gabriel Le Gualès, °1639 fondé de pouvoir du domaine du roi (1696) x 1675<sup>70</sup> Louise Fallegan

Dont :

- Jacques Le Gualès, avocat et procureur
- Marie-Jeanne Le Gualès °1679ca x Jacques Thomé, s. de Keridec,

1596, son successeur, Amaury Jacob était auparavant alloué de ladite juridiction (p.182)

1629, Jean du Trévou devient sénéchal de Lannion

1639, Maurice Calloët, s. de Garvezec, procureur du roi de la juridiction royale de Lannion (p.163)

---

depuis 1642. -- Sa signature apparaît à Lannion en 1655 (BMS 112/792), en 1657 (155/792) ; 2 domestiques et capitation de 75 livres. Son épouse, Jacquette Calloët, était fille de Maurice Calloët, s. de Keravezec, **aussi conseiller du roi en cette province**. Il décède en 1711 à Rennes -- 1642, 30 février (sic), x messire Jan Saliou, s. du ChefduBois, conseiller au Parlement de cette province, ET d. Jacquette Calloët, d. du Colombier (BMS Saint-Brieuc 18/291).

<sup>68</sup> Lors du décès de son père en 1710, il est dit fils aîné ;

<sup>69</sup> François Le Gualès, s. de Mezaubran fut sénéchal de Lannion pendant les troubles de la Ligue. En 1589, il est dénommé s. de Coatalliou, conseiller du Roi et son sénéchal de Tréguier. Il occupait toujours cette fonction quand il fut fait prisonnier par les Ligueurs. Emprisonné à Nantes, il fut libéré après avoir versé une rançon de 2 400 écus outre 800 écus pour sa garde (AD22 2 E 574)

<sup>70</sup> BMS Lannion 257/423

1706, Jacques Thomé, procureur du roi (p160)

En 1689 Lannion possédait un gouverneur et en cas d'absence de ce dernier le sénéchal présidait la communauté de la ville (p.152)

### Remarque :

La ville de Lannion ressort *prochement* du roi. Cela veut dire que le roi est le seul seigneur sur ce domaine. La preuve de cette affirmation nous est donnée par la déclaration de 1682 de Jacques Thomé, s. de Keridec, lequel étant « secrétaire du Roi, demeurant en cette ville de Lannion » déclare qu'il « tient et possède *prochement*<sup>71</sup> du Roy sous son domaine et juridiction de Lannion au cens et cordée de cette ville<sup>72</sup> » (AD22 A 28, fol.63)

### Avocats :

KERDRONIOU Yves, avocat à la cour en 1654 (100/792)

### Autres : dans BMS Lannion.

LE ROY, Anthoine, s. de Kerbraz, **procureur de la juridiction royale de Tréguier à Lannion en 1656** x Louise Fallegan (BMS Lannion : 102/792 ; 115/792 ; 133/792 ; 179/ 792; 199/792 ; 226/468 ; 4/423 ; 128/423 ; +162/423).

LE SCOUR, Jan, **procureur**, s. de Tromeur (?), x Marie Rabel (199/792 ; 426/468 ; 452/468 ; 62/423 ; 78/423 ; +128/423).

LESPINAY, Jean de, **syndic de la communauté de Lannion**, x Catherine Le Roux (125/792 ; 297/468).

RUBEL, Jean, **procureur au siège royal de Tréguier** (116/792).

SALAUN, Pierre, **procureur**, s. de Bodiliau, x d. Françoise Guillou (220/351).

TAILLARD Jean, s. de La Ville-Goury, **procureur au siège royal de Tréguier**, x Catherine Le Bihan (115/792 ; 146/792 ; 181/ 792 ; +216/792 ; 235/468 ; +331/468 ; 445/468 ; 29/423 ; 74/423).

THEPAULT, Jean, **conseiller du Roi, bailli de Morlaix**, x Catherine Le Chaussecq, d. de Trefallegan (113/792).

LE PONCIN Hervé, **avocat à la cour**, fut commis d'office **lieutenant**, à l'audience du 13 avril 1684, attendu le décès du procureur du Roi J.B. Le Chapelain.

LE BIGOT René, **conseiller du Roi et son lieutenant** royal en Tréguier.

Charles PRIGENT, s. de Kerseven, **conseiller du Roi et son miseur** à Lannion (BMS Lannion 85/381).

Olivier LE GOUZ, s. de Kerambleiz est **conseiller du Roi et trésorier de ses finances** en cet évêché (AD22 E 2207).

1635, n. h. René LE BIGOT, s. du Squiriou, **juge prévôt de la ville de Lantreguer** (BMS Tréguier Saint-Sébastien de la Rive 142/814).

TREMEN Jean de, maître, **procureur fiscal de la seigneurie de Barac'h**. (Dubreuil).

LE MINIHY, François, s. de La Forest, **conseiller et procureur du Roi à la cour de Tréguier au siège de Lannion** (BMS Lannion 27/792).

Joseph-Vincent JACOB, **avocat**, né en 1722, décédé à Lannion le 29 sept 1769.

<sup>71</sup> C'est-à-dire sans intermédiaire.

<sup>72</sup> Le « cens et la Cordée » sont exempts de taxes et du droit de rachat (frais de succession) par décision ducale.